



GRANDE-SYNTHE

DUNKERQUE

LOON-PLAGE

GRAVELINES

SAINT-GEORGES-SUR-LAA

CRAYWICK

Légende

- Arrêts ligne 16 Navette
- Arrêts lignes 14-20-22
- Arrêts lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Gare
- Ligne 16 Navette
- Lignes 14-20-22
- Lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Périmètre attractivité 1
- Périmètre attractivité 2
- Périmètre attractivité 3
- Périmètre attractivité 4
- ▭ Limites communales

Avertissement

Les règles relatives au stationnement sont définies à l'article 12 du règlement écrit du PLUHD (dispositifs communs applicables à toutes les zones).

Sources des données :
 IGN, Casaire, CUD PLUHD, THNS, Attractivité

Communauté Urbaine de Dunkerque
 Portes de la Mer - BP 8530
 59086 DUNKERQUE CEDEX 1
 Tél: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
 Intercommunal
 Habitat-Déplacement**

**PLAN DE STATIONNEMENT
 Loon-Plage
 Plan 2/3**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2022
 Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
 Pour le Président,
 Le Vice-Président,
 Martial BEYAERT



Echelle 1/5000 e
 0 250 500
 Mètres